

---

Adresse du vérificateur général des assignats qui prévient qu'il sera brûlé la somme de 38 millions de livres en assignats, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du vérificateur général des assignats qui prévient qu'il sera brûlé la somme de 38 millions de livres en assignats, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 681;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35358\\_t1\\_0681\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35358_t1_0681_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 19

La société populaire d'Aurillac assure que les élans de la Raison et les instructions philosophiques d'un brave Montagnard, ont fait disparaître la superstition des montagnes qui entourent cette commune et le département du Cantal, et que le joug de l'imposture est brisé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aurillac, s.d.] (2)

« Citoyens représentants,

Le peuple du Cantal, las du joug de l'imposture, vient de renverser cet amas de fétiches ridicules qui depuis des siècles usurpaient ses hommages. Ce n'est ni par la force, ni par la terreur, c'est par un élan sublime de la Raison et par les instructions philosophiques du brave Montagnard que vous nous avez choisi que la superstition a disparu pour jamais de nos montagnes.

Mais puisqu'on voit partout se mêler les débris de l'autel et du trône consumés par les foudres de la philosophie pourquoi laisserions-nous encore au milieu de nous, ceux qui pourraient chercher à en rallumer quelque étincelle ?

Représentants, les deux castes oppressives qui firent si longtemps le malheur et la honte des Français avaient d'abord vomi hors de notre sein une partie de la matière fétide qui pouvait corrompre l'atmosphère de la liberté, mais il en est resté, mais il en existe encore dans les lieux d'opprobre qui servent de séjour à l'aristocratie. C'est de là que sort sans cesse un poison corrompteur de l'énergie révolutionnaire. C'est de là que sortent des complots nationicides, des vœux sacrilèges pour l'anéantissement de la Liberté.

Nous ne voulons point de paix avec nos ennemis du dehors, nous ne voulons traiter avec les peuples que lorsque les trônes de leurs tyrans serviront à dresser leurs échafauds, eh bien, nous ne voulons point aussi de paix avec les ennemis du dedans, avec les lâches partisans de la royauté, du fédéralisme ou de la superstition. Ordonnez donc que tous les aristocrates reclus seront déportés, que leurs biens seront confisqués et qu'on ne retiendra dans les maisons de réclusion jusqu'à la fin de la guerre de la liberté que ceux qui sont les instruments passifs des ennemis de la République ».

HEBRARD (présid.), PERTUS (secrét.), TEXIER, ESQUIROU L'AUNOM (secrét.).

## 20

Le vérificateur général des assignats prévient l'assemblée qu'il sera brûlé dans le jour, au local des ci-devant capucines, la somme de 38 millions en assignats, dont huit millions provenant de la vente des domaines nationaux, lesquels joints, au milliard 56 millions, déjà brûlés, forment un total d'un milliard 64 mil-

(1) P.V., XXXI, 235. B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 292, pl. 941, p. 20.

lions; et les 30 autres millions d'assignats démonétisés (1) provenant des échanges (2).

## 21

Les administrateurs du district d'Yvetot félicitent la Convention nationale sur l'énergie des mesures révolutionnaires et la sagesse des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Yvetot, 22 pluv. II] (4)

« Citoyens représentants,

L'administration régénérée du district montagnard d'Yvetot est à son poste, elle vous félicite sur l'énergie de vos mesures et la sagesse de vos lois : organisez révolutionnairement, comptez que nous saurons les faire respecter ou que nous mourrons. Nous devons vous dire que nous abhorrons tous les despotismes, même religieux... bientôt nous n'aurons plus dans ce district de saints et d'autels privilégiés; nous ne voulons qu'un culte celui de la patrie et de la raison.

Citoyens représentants, un autre soin nous occupe encore, nous avons entendu parler de paix. Les rois veulent donc traiter avec la France montagnarde ? Non, non ! N'accordez rien aux tyrans, les peuples ne doivent écouter que le langage des peuples. Nous émettons donc notre vœu pour que vous ne donniez la paix à l'Europe que lorsque les députés des peuples viendront nous la demander. Mais des rois, mais de leurs agents !... Ne souffrez pas qu'un seul puisse regarder un républicain en face, et attendre de lui ni paix, ni trêve que par la protection et l'entremise des peuples détrompés dont nous sommes les amis.

Vive la Montagne ! Vive la République ! S. et F. ».

MONE (vice-présid.), LE NORMAND, GIRARDIN, LANDRYOT (secrét.), DUBROMELLE.

## 22

Le citoyen Chollière, instituteur, membre de la société populaire de Ballée près Sablé (5), rend compte, dans une adresse, du mode qu'il employe pour changer en entier l'ancien régime de son petit collège. La classe commence par la lecture d'un article des droits de l'homme, dont il donne l'explication courte et précise.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) Lettre du 19 pluv. annonçant ces échanges (C 290, pl. 913, p. 9).

(2) C 290, pl. 913, p. 10. Reproduit dans P.V., XXXI, 235. B<sup>in</sup>, 25 pluv.; M.U., XXXVI, 406; F.S.P., n° 226; Ann. patr., n° 409; C. univ., 24 pluv.; Rép., n° 56; J. Mont., n° 93; J. Perlet, n° 510; Audit. nat., n° 509; C. Eg., n° 545. Mention dans J. Sablier, n° 1139; Mess. soir, n° 545; J. Fr., n° 508; J. Lois, n° 504.

(3) P.V., XXXI, 235. B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 291, pl. 933, p. 22.

(5) Et non Balle.

(6) P.V., XXXI, 235. B<sup>in</sup>, 25 pluv. (suppl<sup>t</sup>).